

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 décembre 2022

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Grégory DELAUNE, Mme Florence BURNEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absente : Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

////////////////////////////////////

DEL2022-052 - Grands projets : Approbation du plan de financement de la cuisine centrale

Afin de répondre à l'augmentation prochaine du nombre de repas fabriqués sur le site de la résidence la Rocterie, la Commune de Barbâtre en collaboration avec AM Architecture et BEGC a lancé le projet d'une extension de la cuisine centrale et d'une restructuration partielle du bâtiment.

A terme, la cuisine centrale fabriquera presque 69 000 repas par an pour les 2 résidences « autonomie » la Rocterie, la restauration scolaire (pendant et hors vacances scolaires) et le service de portage de repas à domicile. Tous ces repas sont servis et proposés en liaison chaude.

Le choix de construction s'est porté sur du modulaire pour sa facilité d'implantation en sachant que l'habillage de la structure sera traditionnel.

Cette nouvelle cuisine centrale s'imposait pour des questions de normes sanitaires et de sécurité et aussi pour être mieux adaptée au fonctionnement de la nouvelle résidence.

Ce projet, estimé à 895 165,80 € HT, est susceptible de bénéficier d'aides de l'Etat et du Conseil Départemental.

Ainsi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous et de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Départemental à hauteur de 50 % pour l'un et 19.62 % pour l'autre :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coûts des aménagements	
Types	Montant HT
Etudes diverses	83 213,00
Travaux	764 452,80
Dépenses diverses	38 500,00
Assurance Dommage d'ouvrage	7 000,00
Assurance Tous Risques Chantier	2 000,00
Total des dépenses du projet	895 165,80

Financement du projet		
Financeurs	Taux de financement	Montant
ETAT	50,00%	447 582,90
DEPARTEMENT	19,62%	175 590,56
COMMUNE : Autofinancement	30,38%	271 992,34
Total des recettes du projet	100,00%	895 165,80

Sur l'avis de la Commission Finances du 7 décembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le plan de financement évoqué ci-dessus pour un montant total de 895 165.80 € HT,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour solliciter les dotations auprès de l'Etat à hauteur de 447 582,90 €,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention départementale à hauteur de 175 590,56 €,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-218500114-20221214-DEL2022_052-DE

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Sylvie GUEGUEN

